

DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire



N° RNCP 36752

Diplôme national supérieur d'expression plastique
(DNSEP) formasup-paysdelaloire.fr



DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

Recruter un-e étudiant-e de l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, c'est bénéficier de profils et de compétences pluridisciplinaires permettant de répondre à un large éventail de missions qui seront élaborées en étroite concertation avec la structure d'accueil.

De nombreuses structures créatives peuvent désormais recruter et former en alternance un-e apprenti-e aux Beaux-Arts pour développer leurs activités : artistes indépendants, artisans, sérigraphes, menuisiers, joailliers, graphistes, scénographes, designers, réalisateurs, créateurs de mode, stylistes architectes, paysagistes, décorateurs..., sociétés de production audiovisuelle, ateliers de production, fabrication de décors, agences de photographie, d'architecture, résidences d'artistes...

LES MISSIONS DIVERSES :

- Réaliser des productions techniques plastiques : bois, métal, verre, moulage, modelage
- Réaliser des productions techniques visuelles : prise de vues (photo, vidéo), montage, impression, son, retouche d'images, 3D, graphisme...
- Organiser une direction artistique : du concept à la réalisation
- Créer des expositions, événements
- Accompagner une régie d'expositions, régie d'atelier
- Mettre en place des outils de communication et de diffusion
- Mettre en place des contenus pour la médiation, iconographie
- Mettre en place archivage, recherche, documentation...

CONTRATS, AIDES, ENGAGEMENTS ET FORMALITÉS

Contrats d'apprentissage ou de professionnalisation

Principes et fonctionnements

La formation en alternance : une modalité pédagogique par la professionnalisation.

- L'acquisition de compétences sanctionnée par le diplôme DNSEP Art (ou un titre professionnel). Prérequis : capacité à articuler projet plastique et professionnel. Intérêt pour intégrer une équipe de professionnels
- Le rythme de l'alternance :
Période d'activité professionnelle / Période de formation.
Une alternance de 3 semaines en entreprise, 2 semaines à l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire

Durée du contrat de travail : de 12 mois à 24 mois (durée du cycle de formation)

- DNSEP1 et 2 (4^e et 5^e année) : 24 mois ou DNSEP2 (5^e année) : 12 mois

Le volume total en entreprise dépendra de la durée réelle du contrat et sera la différence entre durée totale du contrat et les heures de formation (=env. 560h/an).

DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

Qui peut embaucher ?

Tout employeur y compris les associations et la Fonction Publique.

RÉMUNÉRATION DE L'ALTERNANT

Elle varie en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat en contrat d'apprentissage.

Elle est déterminée en pourcentage du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi occupé, ou sauf dispositions contractuelles plus favorables).

Calcul de la rémunération de référence :

Nouveaux seuils de salaire en contrat d'apprentissage

Suivant la convention collective de l'entreprise

À titre indicatif (suivant convention collective de l'entreprise)	18/20 ANS	21/25 ANS	26 ANS
1 ^{re} année	43% SMIC 783,90 € brut	53% SMIC 966,21 € brut	100% SMIC 1823,03 € brut
2 ^e année	51% SMIC 929,75 € brut	61% SMIC 1112,05 € brut	100% SMIC 1823,03 € brut

Les dispositions applicables aux salariés s'appliquent aux apprenti-es qui bénéficient des mêmes avantages conventionnels.

COÛTS DES CONTRATS EN ALTERNANCE - CONTRAT APPRENTISSAGE

Lien pour le calcul du coût employeur :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R56912>.

Organisme privé

- Coût du contrat fixé par la branche professionnelle de l'entreprise.
- Pour connaître le coût de la formation, l'employeur doit se rapprocher de son opérateur de compétences (OPCO).

Organisme public

Le CNFPT propose une prise en charge des frais de formation des apprentis pour les collectivités territoriales en fonction de leur effectif et de leur participation financière.

DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

■ FORMATION

Les frais de formation sont acquittés par l'entreprise (Droits d'inscription = 900 €)

Volume d'heures de formation : en fonction du calendrier de l'alternance défini (env. 560h / an)

Une équipe pédagogique dédiée à l'alternance, un accompagnement individualisé tout au long de l'alternance par la désignation d'un tuteur·rice académique pour chaque apprenti·e.

Un programme et un accompagnement dédiés avec accès aux espaces de l'École et aux ateliers techniques.

■ AVANTAGES DE L'ALTERNANCE POUR L'EMPLOYEUR

Recruter des compétences créatives, techniques et artistiques

Former des jeunes apprenti·es aux métiers de l'entreprise

Renforcer les compétences dans l'entreprise par un regard neuf, une créativité, une motivation

Former de futur·es collaborateur·rices, anticiper les départs à la retraite et le turn-over

■ ENGAGEMENTS À RESPECTER POUR L'EMPLOYEUR

Favoriser l'insertion professionnelle de l'apprenti·e au sein de l'entreprise

Lui donner les moyens nécessaires à la formation pratique et assurer l'acquisition de compétences

Assurer son accompagnement par la désignation d'un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise

L'arrivée d'un alternant dans l'entreprise nécessite la désignation par l'employeur d'un maître d'apprentissage, qui accompagnera l'alternant durant sa formation pratique et théorique. Des points réguliers entre le maître d'apprentissage et le tuteur académique de l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire sont programmés.

■ AIDES POUR LES EMPLOYEURS - CONTRAT APPRENTISSAGE

Les employeurs d'apprenti·es peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières (selon décrets à paraître)

Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.

Aides en cas d'embauche d'un apprenti·e en situation de handicap, selon informations sur le site de l'Agefiph.

■ CONTACTS

Beaux-Arts Nantes Saint Nazaire : Structures, entreprises - Recrutement

Christine Vignaud

Chargée de mission

Alternance et recrutement

christine.vignaud@beauxartsnantes.fr

02 55 58 65 06

FORMASUP

Céline Courtine

Correspondante apprentissage

07 67 39 51 96